

Revue de presse du MEDEF IDF du vendredi 28 juillet 2017

1	France : la reprise se confirme au deuxième trimestre	2
2	Regain des microentrepreneurs en 2016	3
3	Saint-Nazaire, un coup gagnant pour Macron	4
4	Concurrence : les boulangers parisiens déclarent la guerre aux supérettes	5
5	La guerre est déclarée entre SFR et Orange	6
6	Restructuration chez Engie : un accord signé entre la direction et quatre syndicats	8
7	Muriel Pénicaud : «Notre modèle social n'est plus adapté»	9
8	Réforme du Code du travail par ordonnances : le Sénat vote un projet modifié	12
9	Les enjeux du futur congé maternité unique	14
10	Une réforme qui ne fait pas l'unanimité	15
11	Nouvelle foire d'empoigne à l'Assemblée nationale	16
12	Frais des parlementaires : les députés lèvent le flou	18
13	Le Sénat américain enterre l'abrogation de l'Obamacare	19
14	Venezuela : l'opposition maintient la pression avant l'élection de dimanche	20

Mesdames et Messieurs,

En raison des vacances, notre revue de presse s'arrête aujourd'hui et ne sera reprise qu'à la rentrée.



::: ECONOMIE

LA TRIBUNE – 28/07/2017

1 France : la reprise se confirme au deuxième trimestre



L'exécutif peut se réjouir, la conjoncture est bien orientée

Le PIB a progressé de 0,5% entre avril et juin selon l'Insee, comme au premier trimestre. L'acquis de croissance s'élève à +1,4% à la fin juin.

La reprise en cours est-elle une tendance lourde ? Au deuxième trimestre, comme au premier et dernier trimestre de 2016, le PIB a augmenté de 0,5% selon l'Insee.

L'acquis de croissance, à savoir l'évolution du PIB cette année si l'activité stagnait au cours du deuxième semestre, s'élève à +1,4% au 30 juin. De fait, à moins d'une catastrophe, l'objectif de croissance annuelle de 1,6% retenu par l'Insee devrait être atteint. De son côté, le gouvernement vise une augmentation annuelle de l'activité de 1,5%.

Le commerce extérieur fait des étincelles, pour une fois

Dans le détail, la demande intérieure finale, traditionnel moteur de la croissance française, a contribué positivement au PIB du trimestre, à hauteur de 0,4 point, soit le même niveau qu'au trimestre précédent.

Le commerce extérieur a contribué positivement à la croissance (+0,8 point après -0,6 point), en lien avec le fort rebond des exportations (+3,1% après -0,7%) - les chantiers STX France ont livré un mega-paquebots à leurs clients en mai... - et du net ralentissement des importations (+0,2% après +1,2%) sur les trois mois à fin juin.

Un objectif annuel atteignable

Toujours très volatile, la contribution des variations des stocks des entreprises a été négative de 0,6 point. Elle avait apporté 0,7 point à la croissance au cours des trois premiers mois de l'année.

Notons que les prévisions des économistes étaient justes. La progression du PIB au deuxième trimestre est en ligne avec les attentes des économistes interrogés par Reuters. Elle est également conforme aux prévisions de l'Insee dans sa dernière note de conjoncture publiée fin juin et à celles de la Banque de France. Selon les économistes de Barclays, cette reprise devrait se confirmer au second semestre. Ils tablent sur une hausse de 1,5% du PIB au troisième et au quatrième trimestre et sur une progression annuelle du PIB de 1,8%.

Fabien Piliu

2 Regain des microentrepreneurs en 2016



Le nombre de bénéficiaires du régime de la microentreprise a grimpé de 7 % en 2016.

Est-ce la reprise qui donne des ailes aux esprits entrepreneurs ? Sans attendre les réformes promises par le candidat Macron, le régime de la microentreprise connaît un regain de dynamisme. En 2016, 70.000 personnes supplémentaires se sont enregistrées sous ce statut, portant le total à 1,072 million (dont 670.000 comptes actifs). Cette croissance de 7 % en un an est deux fois plus rapide que celle de l'année précédente. Elle « *constitue une inflexion* », souligne l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (AcoSS) dans son étude statistique publiée jeudi. En effet, depuis la création du régime des autoentrepreneurs en 2009, les rangs grossissent chaque année, mais pas forcément avec la même vigueur.

« *J'y vois l'effet d'un nouvel optimisme en France, car depuis l'année dernière, nous sommes sortis du halo d'incertitude et de complexité administrative dues à la loi Pinel de 2014* », analyse François Hurel, président de l'Union des autoentrepreneurs. Sous la pression des artisans, qui voient dans cette nouvelle catégorie d'entrepreneurs une concurrence déloyale, il avait été question de limiter le statut des autoentrepreneurs dans le temps - une mesure finalement abandonnée. Depuis 2014, le vent a tourné. Durant la campagne électorale, rappelle François Hurel, les candidats ont fait preuve d'un « *vrai engouement autour du travail indépendant* ». Emmanuel Macron n'a pas réussi à assouplir le statut des autoentrepreneurs lorsqu'il était ministre de l'Economie, mais pour convaincre les électeurs, il a promis de doubler les plafonds de **chiffre d'affaires** au-dessus desquels les microentrepreneurs doivent renoncer à leurs avantages fiscaux et sociaux (actuellement 82.800 euros pour la vente de biens et 33.100 euros pour les prestations de services). Il veut également les exonérer de toutes charges pendant leur première année d'activité, et permettre aux entrepreneurs en régime classique de bifurquer vers la microentreprise s'ils le souhaitent.

Régime unique

Les effectifs de microentrepreneurs travaillant dans les transports ont crû de 50 % en un an, et ceux de l'hébergement-restauration de 10 %. Bien souvent, il s'agit d'un complément de revenus, souligne François Hurel : « *Le chiffre d'affaires moyen du microentrepreneur n'est que de 3.518 euros par an, mais il faut voir le temps passé. Seuls 30 % exercent à titre exclusif sous ce statut, et ils arrivent souvent au plafond* », se félicite François Hurel. Mais la vogue des microentrepreneurs n'est pas uniquement due à une meilleure image. Elle s'explique par l'entrée en vigueur en janvier 2016 du régime unique du microentrepreneur, créé par la loi Pinel. En fusionnant les avantages sociaux et fiscaux « micro », qui étaient disjoints, on a probablement

accru l'intérêt pour ce statut. A vrai dire, il ne manque pas d'attraits. Affiliés au régime social des indépendants, les microentrepreneurs bénéficient de formalités allégées.

Ils paient un forfait de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu directement auprès des Urssaf. Leurs activités ne sont pas soumises à TVA, ce qui leur permet d'être plus compétitifs, mais les prive de la possibilité de récupérer la taxe sur leurs propres achats. Ce régime très avantageux ne convient donc qu'aux entrepreneurs qui ne réalisent pas de gros investissements.

Solveig Godeluck

::: ENTREPRISES

LE MONDE – 28/07/2017

3 Saint-Nazaire, un coup gagnant pour Macron



La décision du président de nationaliser les chantiers STX tombe à point nommé pour redorer le blason terni du nouveau président.

Au bowling, on appelle ça un *strike* : faire tomber toutes les quilles avec une seule boule. En décidant de [nationaliser les chantiers STX de Saint-Nazaire](#) (Loire-Atlantique), Emmanuel Macron peut espérer réussir un aussi joli coup gagnant, qui lui permettrait de sortir de la mauvaise séquence dans laquelle il est englué, entamée avec la valse-hésitation sur la taxe d'habitation début juillet, poursuivie par la démission du général de Villiers le 19, et prolongée par la décision de baisser les aides personnalisées au logement (APL), annoncée le 22.

A écouter l'entourage du chef de l'Etat, la décision de prendre le contrôle de STX France n'a bien sûr pas été guidée par sa chute dans les sondages, où sa popularité est désormais inférieure à celle de ses prédécesseurs Nicolas Sarkozy et François Hollande à la même période. « *Ce serait mal connaître le président que de croire qu'il prend ses décisions en fonction de son intérêt politique* », s'insurge Arnaud Leroy, ancien député et proche de M. Macron. Au demeurant, la date limite du droit de préemption de l'Etat sur la part du capital du chantier naval cédée par le sud-coréen STX avait été fixée, depuis de nombreuses semaines, au 28 juillet.

La décision de nationaliser les chantiers de Saint-Nazaire n'est d'ailleurs pas incongrue de la part de M. Macron. Volontiers caricaturé en ancien banquier d'affaires apôtre d'un libéralisme débridé, le chef de l'Etat a un rapport complexe avec l'économie de marché. Certes, il est pour la libre concurrence, mais il estime aussi que l'Etat doit jouer un rôle de régulateur, notamment pour protéger les intérêts stratégiques du pays. « *Macron est un jacobin, il est persuadé que l'Etat peut beaucoup* », assure un haut fonctionnaire qui l'a côtoyé à l'Elysée.

L'opposition sans voix

A son arrivée à Bercy, en 2014, il n'avait pas hésité à s'opposer à la vente de Dailymotion au hongkongais Hutchison, obligeant son actionnaire Orange à lui préférer le français Vivendi. En 2015, le ministre de l'économie avait également violemment affronté Carlos Ghosn, le PDG de Renault-Nissan, qui refusait d'appliquer les droits de vote double permettant à l'Etat d'asseoir son emprise sur le capital du groupe automobile sans bourse délier. Il avait aussi approuvé l'entrée de

l'Etat au capital de PSA, une décision prise par Arnaud Montebourg – alors ministre du redressement productif – mais que M. Macron avait soutenue à l'Elysée, où il était secrétaire général adjoint.

Dans une tribune publiée le 24 avril 2015 par *Le Monde*, M. Macron assurait que « *c'est le soutien des pouvoirs publics et l'énergie entrepreneuriale qui ont rendu possibles les réussites industrielles de notre pays* ». « *L'économie de marché est un rapport de forces sur lequel nous avons les moyens de peser* », ajoutait le ministre. « *La doctrine du "made in France" fait de nouveaux adeptes* », s'est réjoui M. Montebourg sur Twitter à l'annonce de la nationalisation de STX Saint-Nazaire.

Cette décision tombe en tout cas à point nommé pour redorer le blason terni du nouveau président. En osant ce que M. Hollande n'avait pas osé avec les hauts-fourneaux de Florange (Moselle), M. Macron peut espérer remonter dans les études d'opinion. « *Laisser les gens partir en vacances avec l'épisode de Villiers et les APL en tête, c'était risqué : tous les Français en auraient parlé autour du barbecue*, analyse un visiteur du soir. *En montrant qu'il protège les entreprises françaises et donc les emplois, Macron donne un autre sujet de conversation, plus positif.* »

Le coup est si réussi qu'il laisse l'opposition sans voix. Ces derniers mois, la plupart des partis avaient réclamé la nationalisation des chantiers navals, estimant que la France ne devait pas laisser partir à l'étranger un tel savoir-faire, même si les anciens Chantiers de l'Atlantique étaient passés depuis longtemps sous pavillon étranger, norvégien en 2006 puis sud-coréen en 2008. « *La nationalisation est un échec de la négociation avec l'italien Fincantieri, et elle ne résout rien* », tente bien Franck Louvrier, conseiller régional des Pays de la Loire et ancien conseiller de M. Sarkozy. Mais lui-même le reconnaît : la séquence « *va profiter politiquement à Macron, au moins à court terme* ».

[Cédric Pietralunga](#)

LE PARISIEN – 28/07/2017

4 Concurrence : les boulangers parisiens déclarent la guerre aux supérettes



Le syndicat des boulangers du grand Paris reproche aux supérettes qui vendent du pain dans la capitale de s'affranchir des contraintes imposées aux artisans, en particuliers l'obligation de fermer au moins un jour par semaine.

« La concurrence, oui. La concurrence déloyale, non ! Nous ne partons pas en guerre contre la boulangerie industrielle. Nous demandons simplement à ce que la règle soit la même pour tous. » Dominique Anract, le président du syndicat des boulangers du grand Paris, ne supporte plus de voir les multiples supérettes qui vendent du pain dans la capitale s'affranchir des contraintes imposées à ses collègues : en particuliers l'obligation de fermer au moins un jour par semaine.

L'organisme professionnel, qui représente les quelque 1 060 boulangeries artisanales recensées à Paris, vient d'engager une procédure devant le tribunal administratif pour obtenir réparation.

Difficile d'attaquer directement les multiples enseignes (dont beaucoup de franchisés) qui commercialisent du pain 7 jours sur 7. « On se serait noyés dans les procédures », explique-t-on au syndicat des boulangers.

La préfecture visée

« Nous avons préféré déposer une requête en responsabilité directement contre l'Etat, précise Me Aline Simard, avocate des boulangers. Elle vise conjointement la préfecture de Paris et la préfecture de police qui ne font pas respecter la réglementation qu'elles ont elle-même fixée. »

En cause, l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2005 destiné à protéger le petit commerce parisien et qui impose à tous les types d'établissements au moins « un jour sans pain » dans la semaine. « Nous avons joint à notre dossier des tickets de caisse pour l'achat de baguettes 7 jours de suite dans au moins deux supérettes par arrondissement », indique l'avocate des boulangers en soulignant que les entorses au règlement semblent généralisées.

Le phénomène n'est pas nouveau mais il s'est récemment amplifié avec l'augmentation exponentielle du nombre de moyennes surfaces (Franprix, Carrefour city, Simply market...) implantées à Paris. On en comptait un peu plus de 300 en 2005, 670 dix ans plus tard ! Dans le même temps, le nombre de boulangeries a baissé de 8 %.

« Même si on ne vend pas les mêmes produits, la multiplication des dépôts de pain ouverts toute la semaine incite les clients à changer leurs habitudes. Il y a un impact direct sur les ventes des boulangeries », insiste Pascal Barillon, vice-président du syndicat professionnel... tout en reconnaissant que le quartier des Abbesses (XVIII^e) où il est installé est encore relativement épargné par le phénomène.

Sollicités, ni le groupe Casino (Monoprix, Leader price, Franprix...) ni le groupe Carrefour n'ont souhaité s'exprimer sur le sujet. Selon le syndicat des boulangers, le manque à gagner causé par les ouvertures en continu des dépôts de pain serait énorme. « On l'a chiffré à 2,3 M€ depuis 2005 ! », rappelle leur avocate.

Benoit Hasse

LE MONDE – 28/07/2017

5 La guerre est déclarée entre SFR et Orange



Chiffre d'affaires, nombre d'abonnés, bataille des contenus, les deux opérateurs s'affrontent sur tous les plans, comme en témoignent les derniers résultats trimestriels.

Très haut débit, production audiovisuelle, services financiers, abonnés... En quelques mois, la concurrence s'est intensifiée entre le PDG d'Orange, Stéphane Richard, et le propriétaire d'Altice et de SFR, Patrick Drahi. Au grand dam du premier, le second donne le tempo dans (presque) tous les domaines, annonçant un jour le rachat de la Ligue des champions, le lendemain, le déploiement de la fibre partout en France à ses frais... Côté résultats, Orange n'a pas à rougir face

au remuant Altice, comme en témoignent les comptes du deuxième trimestre publiés par les deux opérateurs, jeudi 27 juillet. Revue de détail des performances et des prises de position de chacun.

- **Bras de fer sur les chiffres**

En France, Orange marque un point face à SFR. Après des années de disette, l'opérateur a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de 0,5 %, à 4,4 milliards d'euros au deuxième trimestre. Surtout, il a tiré profit de sa politique de réduction des coûts, qui a amélioré sa rentabilité. « *Ce sont les meilleures performances du groupe depuis 2008* », notent les analystes de Raymond James.

En face, SFR a vu ses ventes reculer de 0,4 %, à 2,7 milliards d'euros. Pis, l'Ebitda (bénéfices avant intérêts, impôts, etc.), plombé par les investissements dans les contenus, a diminué de 4,6 %, à 953 millions d'euros. « *Ces chiffres sont en forte amélioration par rapport à la situation d'il y a un an* », a nuancé Michel Combes, le PDG de SFR. L'opérateur prend sa revanche aux Etats-Unis. Au niveau mondial, le chiffre d'affaires du groupe progresse de 2,7 %, à 5,9 milliards d'euros, mieux que le 1,4 % de hausse d'Orange, à 10,21 milliards.

- **La bataille pour les clients abonnés**

Pour Patrick Drahi, la reconquête commerciale se fait attendre. Même s'il est parvenu à endiguer l'érosion, l'opérateur a perdu au deuxième trimestre 26 000 abonnés dans le mobile et 171 000 dans le fixe. Dans la fibre, il n'a conquis que 35 000 abonnés en trois mois. Un chiffre « *décevant* », de son propre aveu. Michel Combes a tenu à relativiser, soulignant l'amélioration de la situation en un an. « *Nous ne bénéficions pas encore de l'impact total de nos investissements dans les contenus* », a lancé le PDG.

En face, Orange a gagné en un an 550 000 abonnés mobiles, soit un total de plus de 21 millions de clients au deuxième trimestre. Dans le fixe, l'opérateur commence à profiter de ses investissements massifs dans la fibre, où il compte désormais 1,69 million de clients. « *La fibre ne révolutionne pas tout, les gains de parts de marché en zone fibre sont en partie neutralisés par la perte de parts de marché en zone ADSL, où on se bat sur les prix* », modère Stéphane Beyazian, de Raymond James, en référence aux rabais offerts par Bouygues Telecom. Ombre au tableau pour les opérateurs, ces derniers continuent de subir des pressions sur les prix et ont du mal à profiter de leurs investissements dans la 4G, où Free (dont le fondateur Xavier Niel est actionnaire à titre personnel du *Monde*) a lancé des offres illimitées.

- **Nom d'oiseau dans le très haut débit**

Stéphane Richard a jugé « *irréaliste* » le plan de SFR de déployer la fibre sur tout le territoire, sans « *argent public* ». « *Nous ne partageons pas cette idée que tout cela ne sert à rien, et que tout doit être jeté à la poubelle* », a lancé le PDG, en référence aux projets de déploiement soutenus par les collectivités et l'Etat dans les campagnes, et dont le principe est remis en cause par Altice. SFR renoncerait-il, si le gouvernement ne réservait pas un bon accueil à ce projet ? Pas vraiment. Michel Combes a déclaré que, comme « *dans n'importe quel pays, rien ne [l']empêch[ait] d'investir* ».

Dans les villes moyennes, il est en litige avec Orange, réclamant une meilleure répartition du territoire sur lequel il est censé déployer la fibre. Une nouvelle fois, M. Richard lui a fermé la porte, assurant qu'Orange était en mesure de construire seul de 80 % à 90 % des prises de ces communes.

- **Dans les contenus, Patrick Drahi a fait bouger Stéphane Richard**

Après avoir longtemps hésité, Stéphane Richard a finalement pris une position plus ferme dans les contenus. « *Par rapport à il y a un an, Orange est désormais convaincu qu'il faut y aller, même si l'opérateur compte rester raisonnable et modéré* », commente M. Beyazian. Un changement de

ped à mettre sur le compte de la stratégie de convergence de Patrick Drahi, qui dépense des sommes colossales dans le football (il va verser 350 millions d'euros par an dans la Ligue des champions) et lancera de nouvelles chaînes cinéma et séries à la rentrée.

- **Prochain front, la banque**

Stéphane Richard, qui doit lancer Orange Bank à la rentrée, peut se féliciter d'être copié dans un domaine au moins. En toute discrétion, Altice prépare Altice Bank, « *d'ici à 2019* ». Des investissements financiers et humains conséquents pour les deux opérateurs, même si, pour l'instant, toutes les banques en ligne sont déficitaires.

[Sandrine Cassini](#)

LA TRIBUNE – 28/07/2017

6 Restructuration chez Engie : un accord signé entre la direction et quatre syndicats



La direction d'Engie et quatre syndicats sont parvenus à un accord sur le volet français de la réorganisation des fonctions support du groupe, qui doit aboutir à la suppression de 504 postes en France, Belgique et Royaume-Uni, a-t-on appris de sources concordantes.

"Après une dizaine de réunions de négociation, l'accord a été conclu le 20 juillet" avec la CFE-CGC, la CFTC, CFDT et CGT, mais sans FO, a indiqué une porte-parole du groupe.

Comme envisagé lors de l'annonce de cette restructuration en avril, 618 salariés seront globalement concernés dans les trois pays, avec 504 postes supprimés et 114 créations de postes prévues, a-t-elle précisé. En Belgique, 126 salariés sont concernés et 76 au Royaume-Uni, où tout l'effectif sera impacté et la structure fermée.

Deux plans de départs volontaires

Le plus gros des suppressions de postes, qui vont viser les fonctions support (RH, juridique, marketing, finances...), toucheront le siège social français, via des départs volontaires, des mobilités internes et des retraites anticipées.

En France, l'accord porte sur deux plans de départs volontaires, le premier chez Engie SA et qui concerne 370 salariés (320 au siège et 50 dans la recherche), et l'autre au sein de la société de management qui emploie les cadres dirigeants, a précisé à l'AFP la CFE-CGC. Une procédure d'information-consultation aura lieu en septembre, a ajouté le syndicat.

Le plan de départ volontaire sera ouvert "dès octobre" pour certaines catégories de salariés et sera terminé "d'ici la fin février", a ajouté la porte-parole du groupe. "La grande majorité" des postes supprimés sera constituée des retraites anticipées et des mobilités internes, a-t-elle précisé.

Une nouvelle organisation par entités opérationnelles

Engie, engagé dans un vaste plan de transformation et d'économies sur trois ans avec l'ambition de devenir d'ici à 2018 le chef de file mondial de la transition énergétique, avait fait cette annonce à l'occasion d'un comité européen mi-avril.

Les suppressions de postes annoncées représentent 30% de l'effectif dédié en France, 50% en Belgique et 100% au Royaume-Uni, avait indiqué à l'époque une source syndicale.

Il s'agit "d'adapter le siège" à la nouvelle organisation d'Engie par entités opérationnelles mise en place début 2016, avait aussi expliqué Pierre Deheunynck, directeur général adjoint chargé des ressources humaines du groupe français.

Côté CGT, qui reste "opposée à la réorganisation en elle-même", on se dit "satisfait" des mesures d'accompagnement des salariés, notamment de l'absence de tout licenciement. Mais le syndicat dénonce le fait qu'une "centaine de postes, qui étaient vacants, font les frais de cette réorganisation".

::: SOCIAL

LE FIGARO – 28/07/2017

7 Muriel Pénicaud : «Notre modèle social n'est plus adapté»



INTERVIEW EXCLUSIVE - La ministre du Travail explique au *Figaro* la philosophie de la réforme du Code du travail qu'elle doit réaliser par ordonnances et fait le bilan des six semaines de concertation avec les partenaires sociaux.

Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, fait le bilan dans Le Figaro de [ses six semaines de concertation Rue de Grenelle avec les partenaires sociaux](#) sur la réforme du Code du travail. Et ce, juste avant que ses services n'entament la rédaction des ordonnances qui doivent être publiées «avant la fin de l'été».

LE FIGARO. - Quel bilan tirez-vous de cette séquence inédite de consultation, au sortir d'une ultime semaine de rencontres avec les partenaires sociaux?

Muriel PÉNICAUD. - L'objectif est de renforcer le dialogue social, il était crucial de mener une intense concertation avec les partenaires sociaux. Tout le monde a joué le jeu. Les huit organisations patronales et syndicales ont participé à toutes les rencontres organisées, toutes ont fait des propositions. Nous les avons écoutées et, sur un certain nombre de points, chacun a fait évoluer ses positions. Au final, le point d'arrivée est meilleur que le point de départ. La différence entre les deux, c'est le travail de la concertation.

Globalement, quelle est votre ambition avec cette réforme?

Nous avons besoin des entreprises pour créer des emplois, de salariés motivés et bien formés pour notre économie et de syndicats responsables et forts pour notre modèle social. Nous voulons donc rénover notre modèle social qui n'est plus adapté à notre temps, en s'appuyant sur notre histoire et nos valeurs. Nous voulons à la fois apporter plus de liberté pour les entreprises, et plus de sécurité pour les salariés. Cette réforme est la première d'une longue série : assurance-chômage, apprentissage, formation professionnelle, renforcement du pouvoir d'achat des Français, et retraites. Tous ces sujets sont liés et forment les six faces du Rubik's Cube de la rénovation du modèle social. La priorité est de libérer les énergies des entreprises pour embaucher, tout en développant les compétences de demain et en protégeant les salariés et les demandeurs d'emploi. Toutes nos protections ont été bâties il y a 70 ans pour des salariés de grandes entreprises industrielles, elles fonctionnent aujourd'hui encore en fonction du statut de chacun, il faut qu'elles s'attachent maintenant à la personne.

Comment avez-vous fait pour mettre tout le monde d'accord sur l'inversion de la hiérarchie des normes, thème à l'origine de la fronde il y a un an contre la loi El Khomri?

Il n'y aura pas d'inversion de la hiérarchie des normes, au sens où la loi s'appliquera à tous. Mais la loi doit se concentrer sur les droits fondamentaux, car elle ne peut pas prévoir ce qui se passe pour chacun des 18 millions de salariés dans plus d'un million d'entreprises. La concertation sur ce sujet a permis de trouver un chemin ambitieux et acceptable pour la majorité. Le dialogue social, qui est le fil rouge de cette réforme, va être renforcé à tous les niveaux. D'abord dans l'entreprise, qui est notre ambition initiale, mais aussi dans la branche compte tenu du très grand nombre de PME et TPE en France où la négociation d'entreprise a besoin de repères.

Vous envisagez de fusionner les instances de représentation du personnel, thème sensible pour les syndicats. Pourquoi?

Il existe aujourd'hui quatre instances représentatives du personnel. Il y a une multitude d'acteurs et différents lieux de discussions pour aborder d'un côté les questions économiques et de l'autre les questions sociales. Cet éparpillement ne favorise pas un débat complet, stratégique et opérationnel. Ce n'est pas la quantité des réunions en soi qui garantit la qualité et l'impact du dialogue social. De plus, le débat ne peut pas séparer les aspects sociaux des aspects économiques, les deux devant être abordés en même temps. C'est pourquoi nous proposons de fusionner les délégués du personnel (DP), le comité d'entreprise (CE) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Cette fusion sera automatique et s'appliquera aux entreprises de toutes tailles à partir de 50 salariés. L'instance fusionnée deviendra le comité social et économique et toutes les missions et prérogatives initiales y seront reprises, comme le droit d'ester en justice. Nous prévoyons par ailleurs de renforcer les compétences, la formation et la reconnaissance des parcours des représentants des salariés.

Cette instance aura-t-elle la capacité de négocier des accords, compétence réservée aux seuls délégués syndicaux?

Nous voulons ouvrir cette possibilité par accord majoritaire d'entreprise. Si les délégués syndicaux intègrent la nouvelle instance, unique donc et baptisée conseil d'entreprise, elle aura alors le pouvoir de négocier et de signer les accords d'entreprise. Les ordonnances ouvriront ce champ du possible.

Allez-vous donner la capacité de négociation, sans passer par un mandatement syndical, aux élus ou aux salariés dans les entreprises dépourvues de délégués syndicaux ?

C'est le sujet le plus complexe et le plus sensible à traiter mais il nous faut trouver le point de passage qui permet à la fois d'encourager le développement du syndicalisme dans l'entreprise et d'avoir le dialogue social dans toutes les entreprises. Nous n'avons pas encore tranché. Mais on ne peut pas sur ce sujet se contenter du statu quo, il faut avancer : si on ne facilite pas la négociation, il sera difficile d'encourager le dialogue social au niveau de l'entreprise. Or c'est tout l'objectif de cette réforme. Seules 4 % des entreprises de 10 à 50 salariés et 27 % pour celles

entre 50 et 100 salariés ont un délégué syndical et peuvent donc négocier des accords. Nous devons donc trouver de nouvelles solutions pour favoriser la négociation dans les TPE et PME et ce d'autant que le mandatement syndical, qui existe depuis 21 ans, ne fonctionne pas. Comme ce que nous avons fait pour la pénibilité, notre philosophie s'applique là aussi, être pragmatique, trouver une solution qui fonctionne réellement dans l'entreprise et se fonde sur un principe juste.

Comment pouvez-vous satisfaire tout le monde?

On peut trouver une convergence relative entre les partenaires sociaux même s'il n'y a pas de solution globale qui fasse consensus. On peut probablement en trouver une concernant les entreprises de moins de 50 salariés. En revanche, ce sera plus difficile pour celles qui ont entre 50 et 300 salariés. Sur ce sujet comme sur d'autres, il y aura des accords et des désaccords. Mais quoi qu'il se passe, nous prendrons nos responsabilités: la facilité serait de ne rien faire mais on parle de plus d'un million d'entreprises.

Autre sujet sensible, le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif. Le patronat demande un plafond très bas, les syndicats très haut. Que comptez-vous faire?

Nous voulons instaurer un plafond et un barème car les dommages et intérêts accordés par les conseils de prud'hommes en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse peuvent fortement varier pour des affaires similaires (de 1 à 4). Cette situation nuit à la prévisibilité des entreprises qui hésitent à embaucher en CDI. Elle ne sécurise pas non plus les salariés et n'est pas toujours équitable. Parallèlement, nous allons remonter un peu les indemnités légales car la France fait partie des pays européens où elles sont faibles. En revanche, en cas de discrimination ou de harcèlement, il n'y aura pas de plafond.

Allez-vous simplifier les procédures de licenciement en vue de limiter les condamnations pour vice de forme?

Nous allons créer un formulaire de licenciement simple à remplir, car il n'est pas normal qu'un employeur soit condamné parce qu'il a mal rédigé la lettre de licenciement. Il faut privilégier le fond. J'insiste, toutes ces mesures qui touchent à la justice prud'homale visent à sécuriser les relations de travail et, dans le même temps, à limiter le recours aux prud'hommes qui reste important. Certaines affaires nécessitent sans aucun doute l'intervention d'un juge pour trancher. Mais aujourd'hui, c'est un licenciement sur cinq qui passe devant la justice prud'homale. Ce n'est souhaitable ni pour les salariés ni pour les employeurs.

Justement, qu'en est-il de la réduction des délais de recours?

Aujourd'hui, ces délais sont différents en fonction du type de licenciement: un an pour les licenciements économiques, deux ans pour les licenciements pour motif personnel et jusqu'à cinq ans pour les autres, de type harcèlement. Nous regardons comment les harmoniser et éventuellement les réduire pour les deux premiers.

Et sur la question du périmètre de la définition du licenciement économique, que le patronat demande de restreindre?

Cette question est importante pour les 20.000 entreprises étrangères installées en France, qui emploient deux millions de salariés et qui ne comprennent pas que l'on ait une règle différente de la plupart des autres pays dans le monde, y compris en Europe. Les employeurs veulent que le motif de licenciement se regarde à l'échelle nationale. Nous regardons ce qui est possible de faire, tout en étant attentif à ce que des entreprises ne puissent pas inventer des difficultés artificielles pour licencier et en gardant la prérogative d'appréciation du juge.

Vous êtes attaquée pour avoir fait une plus-value boursière d'un million d'euros quand vous étiez DRH de Danone après avoir réalisé 900 suppressions de postes. Que répondez-vous?

Cela fait 40 ans que je travaille, avec des périodes de ma vie professionnelle dans le public et d'autres dans le privé. J'ai été pendant 11 ans membre de comité exécutif dans deux grandes entreprises internationales. Dans ce cadre, le niveau de ma rémunération était fixé en toute transparence, avec une part fixe et une part variable différée, comme les 200 autres dirigeants de l'entreprise. Chacun a le droit d'avoir et d'exprimer son avis sur le niveau de rémunération et je ne rentrerai pas dans ce débat. En revanche soyons clairs, l'attribution du plan de stock-options évoqué dans la presse est bien antérieure à l'annonce du plan de départs volontaires, et n'a aucun lien avec ce dernier. Je ne peux donc que regretter ces amalgames.

CALENDRIER

Trois premières semaines d'août

Rédaction des quelque 150 pages d'ordonnances après le vote (à venir) par le Parlement de la loi autorisant le gouvernement à le faire

Semaine du 21 août

Ultime concertation avec chacune des huit organisations patronales et syndicales sur le contenu même des ordonnances

Semaine du 28 août

Transmission des ordonnances au Conseil d'État pour examen ainsi qu'aux cinq commissions consultatives paritaires pour avis

20 septembre

Présentation (et normalement adoption) en Conseil des ministres des ordonnances. Puis publication au *Journal officiel*, dans la foulée, avec application immédiate

Marc Landré, Manon Malhère et Gaëtan de Capèle

LE POINT – 28/07/2017

8 Réforme du Code du travail par ordonnances : le Sénat vote un projet modifié



Lundi, le projet de loi sera examiné lors d'une commission mixte paritaire chargée de trouver un accord entre députés et sénateurs.

Le **Sénat** à majorité de droite a adopté jeudi, après l'avoir modifié, le projet de loi autorisant l'exécutif à légiférer par ordonnances pour réformer le droit du travail, très critiqué à gauche. Les 186 sénateurs de droite – **LR** et **UC** – ont voté en faveur de ce texte déjà adopté par l'**Assemblée nationale**, et 106 – **PS** et communistes – contre. Les sénateurs **LREM** se sont abstenus, ainsi qu'une grande partie des **RDSE** (à majorité **PRG**). Premier gros chantier du quinquennat, le **texte issu du Sénat** sera lundi l'objet d'une commission mixte paritaire chargée de

trouver un accord entre députés et sénateurs. Les conclusions de la commission devraient être examinées à l'Assemblée le 1er août, et au Sénat le 3 août. Toutefois le rapporteur de la commission des Affaires sociales du Sénat Alain Milon (LR) s'est montré très sceptique sur les chances d'aboutir à un accord avec les députés. En cas d'échec, l'Assemblée aura le dernier mot.

Alors que la concertation se poursuit avec syndicats et patronat, ce texte qui vise, selon le gouvernement, à « engager une rénovation profonde du modèle social, en concertation avec les organisations syndicales et patronales », définit les contours des futures ordonnances. René-Paul Savary (LR) s'est réjoui à l'issue des débats « qu'un certain nombre d'amendements de son groupe soient passés ». Mais pour Dominique Watrin (Communiste, républicain et citoyen), ceux-ci « ont montré la proximité idéologique entre le gouvernement et la majorité sénatoriale pour remettre en cause les droits des salariés ». « Le postulat de ce projet est faux : l'abaissement des droits des salariés ne peut pas entraîner la hausse de la productivité des entreprises », a-t-il lancé.

Généralisation des accords majoritaires

« L'essentiel des amendements qui venaient de la gauche ont été refusés. En revanche, la plupart des amendements de droite ont été acceptés par le gouvernement », a accusé David Assouline (PS). L'écologiste Jean Desessard a reproché au gouvernement de n'avoir « pas assuré le volet flexibilité du texte, en garantissant aux salariés qui vont être licenciés la possibilité de retrouver un emploi ». « De même, a-t-il dit, vous prônez le dialogue social, mais quand on vous propose des éléments de cogestion, vous les refusez. » Nicole Bricq (LREM) a salué « une réforme de nature à redonner confiance aux acteurs économiques ». Mais son groupe s'est abstenu parce que le texte ne retient pas la généralisation des accords majoritaires, a-t-elle dit.

Parmi les points les plus controversés figurent le plafonnement des indemnités prud'homales, la fusion des instances représentatives du personnel, le rôle accru de l'accord d'entreprise ou encore la modification du compte pénibilité. Le contenu des ordonnances sera présenté fin août aux partenaires sociaux pour une ratification soumise à l'automne au Parlement. Une journée de mobilisation est prévue le 12 septembre à l'appel de la CGT. La ministre Muriel Pénicaud, a remercié « l'ensemble des sénateurs pour les échanges constructifs qui ont animé ce débat » selon un communiqué du ministère du Travail. Toujours selon ce texte, elle sera auditionnée par la commission des Affaires sociales de l'Assemblée lundi pour présenter le bilan de concertations avec les partenaires sociaux.

Licenciement et prud'hommes

Les sénateurs ont notamment donné leur feu vert à la mise en place d'un barème des dommages et intérêts alloués aux prud'hommes en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse. S'agissant du licenciement, ils ont modifié le projet de loi. Ils ont ainsi supprimé la reconnaissance d'un droit à l'erreur de l'employeur qui serait autorisé à rectifier dans la lettre de licenciement les irrégularités de procédure et de motivation mineures, qui avait été introduite par leur commission des Affaires sociales.

Ils ont aussi adopté l'habilitation du gouvernement à prendre par ordonnances des mesures pour réduire les délais de recours en cas de rupture du contrat de travail. De même, ils ont autorisé le gouvernement à modifier par ordonnances les dispositions relatives au licenciement pour motif économique. Ils ont notamment confirmé la notion de périmètre national pour apprécier les difficultés économiques, qu'avait prévue leur commission. Auparavant, les sénateurs avaient approuvé l'article du projet de loi portant sur les accords d'entreprise et les accords de branche. Ils ont aussi confirmé la possibilité pour l'employeur d'organiser un référendum pour valider un projet d'accord.

9 Les enjeux du futur congé maternité unique



La concertation sur cette promesse de campagne s'achèvera fin septembre. La réforme est attendue par les associations, mais aucun chiffrage n'est avancé.

Le congé maternité unique devait initialement se mettre en place « *avant l'été* ». La secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes l'avait annoncé le 1^{er} juin, parlant d'une « *mesure phare* ». Il faudra finalement attendre un peu plus longtemps, puisque la concertation en cours sur cette promesse de campagne d'Emmanuel Macron va durer jusqu'à la fin septembre. De plus, précise-t-on à Matignon et au ministère des Solidarités et de la Santé, il s'agit d'améliorer et d'harmoniser les droits plutôt que de mettre tout le monde dans le même moule.

Constat de départ : les autoentrepreneuses, les intermittentes du spectacle, les professions libérales, les journalistes pigistes ont des congés payés moins généreux et moins longs que les salariées du privé comme du public (seize semaines - six semaines avant et dix semaines après - indemnisées jusqu'à 6.700 euros au total). « *L'idée, c'est de faire en sorte que toutes les femmes puissent avoir un vrai congé maternité, bien rémunéré, aligné sur le régime le plus avantageux* », a souligné Marlène Schiappa. Un portail numérique d'accès aux droits pour toutes les femmes enceintes doit être créé afin de centraliser les demandes.

« *L'engagement de campagne sera tenu, tant pour la durée du congé que pour les indemnités, promet l'entourage de Marlène Schiappa. Sa mise en oeuvre sera échelonnée probablement par vagues pour une harmonisation d'ici à la fin du quinquennat. Les premières concernées seront les agricultrices, dont les congés maternité sont les plus déplorables.* » Mais rien n'est encore arbitré, de l'aveu d'un conseiller.

Inégalité bien réelle

L'inégalité est bien réelle. Les indépendantes (chefs d'entreprise, autoentrepreneuses et artisanes) ne peuvent prétendre qu'à dix semaines au maximum, et voient leurs indemnités divisées par dix si elles n'atteignent pas un certain seuil de salaire annuel (3.807 euros). Une situation fréquente, selon Grégoire Leclercq, le président de la Fédération des autoentrepreneurs (Fedae).

« *Beaucoup de femmes de notre fédération, qui venaient de prendre le statut d'autoentrepreneur et qui ne parvenaient pas encore à atteindre un **chiffre d'affaires** correct, se sont vu octroyer des indemnités de congé maternité de 500 euros seulement* », indique-t-il.

Difficulté à avoir des indemnités suffisantes, mais aussi à faire valoir leurs droits. Les intermittentes du spectacle ont obtenu des seuils plus bas pour déclencher une indemnisation, soit cent cinquante heures de travail sur les trois derniers mois précédant la grossesse - cela vaut pour toutes les salariées. En revanche, souligne Hélène Crouzillat, co-fondatrice du collectif Maternitantes, c'est pour elles le parcours du combattant : « *De plus en plus de femmes intermittentes ont droit au congé maternité, mais 70 % de celles qui s'adressent à nous le font pour des erreurs de calcul de leurs droits par l'assurance-maladie.* » La militante ne croit pas que la création d'une plate-forme unique sur Internet permettra de résoudre ces problèmes : « *S'il n'y a pas de personnel formé pour gérer des situations très disparates, ça ne peut pas fonctionner* », assure-t-elle.

D'autres questions restent en suspens pour les deux collectifs : Quant au coût de la réforme, aucun chiffrage n'a été avancé. En février dernier, le gouvernement sortant s'était opposé à la

proposition de loi, votée par l'Assemblée nationale, d'allonger le congé maternité de seize à dix-huit semaines, et le congé paternité de onze à quatorze jours. Le coût, de 280 millions d'euros, avait été jugé à l'époque trop important pour la Sécurité sociale.

LES ECHOS – 28/07/2017

10 Une réforme qui ne fait pas l'unanimité



1.500 exploitantes agricoles accouchent chaque année. Six sur dix demandent l'allocation de remplacement.

Agricultrices ou autoentrepreneuses, elles préfèrent ne pas toucher d'indemnités journalières ou travailler en pointillé pendant leur congé maternité.

Alors que le gouvernement planche sur l'harmonisation et l'amélioration du congé maternité pour l'ensemble des femmes, certaines professions ne veulent surtout pas qu'on change leur régime. Ainsi, les femmes exploitantes agricoles ne touchent pas d'indemnités journalières... et n'en demandent pas. « *Le système actuel satisfait quasiment toutes les agricultrices* », explique Christine Dupuy, directrice de la réglementation et de l'appui au réseau à la Mutualité sociale agricole. « *L'absence d'indemnités journalières n'est pas un problème, car les revenus agricoles tombent en fonction des ventes, pas selon une périodicité mensuelle* », ajoute-t-elle.

Un remplaçant au lieu d'indemnités journalières

A la place des indemnités journalières, la MSA leur paie un remplaçant. Des associations départementales fournissent des intérimaires compétents, à moins que l'assurée ne recrute en direct. Sur justificatif, la MSA verse une allocation couvrant la totalité du salaire du remplaçant, soit 147 euros par jour si l'employé réalise 7 heures par jour. La durée du congé maternité, et donc du remplacement, est quant à elle alignée sur celle des salariées. Un peu plus de 1.500 exploitantes accouchent chaque année. Six sur dix demandent l'allocation de remplacement. Les autres n'ont pas forcément besoin d'aide à la ferme si le congé maternité se déroule hors de la saison des récoltes. La durée moyenne du remplacement s'est élevée à 106 jours, proche des seize semaines du congé maternité légal (112 jours). Le coût total était de 16,8 millions d'euros en 2016. Parmi les 40 % d'exploitantes qui ne demandent pas l'allocation de remplacement, certaines le font toutefois, contraintes et forcées. « *Certains métiers sont difficiles à remplacer, par exemple dentiste équin. Cela pourrait justifier la création d'indemnités journalières spécifiques* », admet Christine Dupuy.

De son côté, Grégoire Leclercq, le président de la fédération des autoentrepreneurs, veut profiter du débat sur le congé maternité... pour s'écarter encore plus de la norme des salariés. « *Une autoentrepreneuse fait sa comptabilité, sa communication, des enquêtes, elle gère elle-même la relation au client. Elle tue son emploi si elle ne travaille pas du tout pendant son congé maternité* », assure-t-il. La réforme serait pour lui l'occasion de revenir sur l'arrêt obligatoire de travail qui s'étend sur les huit semaines qui entourent l'accouchement. « *Il faudrait peut-être envisager de leur permettre de travailler deux heures par jour* », propose-t-il.

Solveig Godeluck

LE MONDE – 28/07/2017

11 Nouvelle foire d'empoigne à l'Assemblée nationale



L'Hémicycle a été le théâtre d'affrontements verbaux, jeudi, en marge de l'examen du projet de loi « confiance dans l'action publique ».

« Catastrophique », « dramatique », « du jamais vu »... Il est 1 h 30, vendredi 28 juillet, et les députés enchaînent les superlatifs pour qualifier la séance qui vient d'être levée. L'examen du projet de loi « confiance dans l'action publique » vient à nouveau de virer à la foire d'empoigne au Palais-Bourbon. Des mines défaites s'enfoncent dans la nuit parisienne, atterrées.

Quelques heures plus tôt, les plus optimistes espéraient pourtant terminer l'examen du texte, en deux volets – une loi ordinaire et une loi organique – dans la nuit. L'objectif était ambitieux. En trois jours de débats, les députés n'avaient étudié qu'un tiers des amendements déposés sur ce projet phare du début de quinquennat d'Emmanuel Macron. Les travaux avaient été considérablement ralentis par des incidents de séance. L'Assemblée nationale est un corps très inflammable par les temps qui courent.

Les tensions latentes sur les bancs de l'Hémicycle ont trouvé leur point d'orgue dans la nuit de jeudi à vendredi. Au perchoir, Hugues Renson, l'un des vice-présidents de l'Assemblée, considéré comme l'un des plus solides alors que plusieurs de ses collègues, novices comme lui dans cet exercice, ont connu des déconvenues ces derniers jours. A plusieurs reprises cette semaine, François de Rugy, président de l'institution, est venu reprendre les travaux en main dans des moments d'accrochage avec l'opposition.

Lever la séance ou aller jusqu'au bout ?

Peu après 23 heures jeudi, l'ambiance virait à nouveau électrique. Les députés examinaient un point pourtant loin d'être clivant : l'instauration d'un médiateur du crédit pour faciliter le financement des campagnes électorales. Mais la contestation du vote sur un amendement défendu par le MoDem a à nouveau mis le feu aux poudres. Les députés de La France insoumise (LFI), d'abord, se sont indignés de l'attitude du président de séance, tandis qu'Olivier Faure, patron du groupe Nouvelle gauche (ex-PS), proposait à la ministre de la justice d'autoriser un nouveau vote. Nicole Belloubet s'y est refusée, ne souhaitant pas « *s'immiscer dans le fonctionnement interne de l'Assemblée* ».

Une heure plus tard, Jean-Luc Mélenchon et les députés de son groupe quittaient théâtralement l'hémicycle. « *Franchement c'est saoulant. On vous dérange ? Eh bien débrouillez-vous entre vous* », a lancé le chef de file de LFI tandis que ses collègues rangeaient leurs affaires.

La tension n'a pas vraiment eu le temps de retomber. Alors que la nuit avançait, les députés s'interrogeaient. Fallait-il, comme cela a été le cas les jours précédents, lever la séance à 1 heure ? Ou tenter d'aller au bout du texte malgré les tensions latentes ? A minuit, à la faveur d'une suspension de séance, les présidents de groupe sont tombés d'accord. L'examen du

premier projet de loi serait bouclé dans la foulée avant une reprise des travaux sur le deuxième texte, la loi organique, vendredi.

Suit un nouvel imbroglio quand Hugues Renson rappelle que conformément à une décision prise par les présidents de groupes en début de semaine, les deux textes ne seront pas votés séparément et que l'adoption définitive n'aura lieu qu'après la fin de l'examen de la loi organique, vendredi. Cette annonce offusque les présidents du groupe Les Républicains (LR) et Nouvelle gauche, Christian Jacob et Olivier Faure qui veulent que leurs députés devant rentrer en circonscription vendredi puissent voter le premier texte.

Le chef de file des socialistes réclame une réunion immédiate de la conférence des présidents pour rediscuter de la décision prise plus tôt dans la semaine. Las. On lui oppose que seul François de Rugy est habilité à prendre une telle décision. « Réveillez-le ! », commence à clamer la droite. On dit le président de l'Assemblée injoignable. « Prenez vos responsabilités ! », exhorte alors Christian Jacob à l'attention de Hugues Renson.

« En quinze ans je n'ai jamais vu ça »

Mais cette fois la majorité, a décidé de se montrer inflexible. Le groupe La République en marche (LRM) est éprouvé par la longueur des débats et agacés par l'attitude de l'opposition à son égard. Pacôme Rupin, l'un de ses vice-présidents, est excédé : « *Il y a une remise en cause permanente de notre autorité, ils essaient de nous enfoncer à la seule fin de nous décrédibiliser.* » La majorité qui s'efforçait jusque-là de ne pas rentrer dans le rapport de force verbal avec ses adversaires a décidé de sortir de ses gonds. « *Je prends mes responsabilités, la séance se poursuit* », annonce Hugues Renson, au perchoir, provoquant le départ des députés LR de l'hémicycle, puis la levée de la séance.

Les débats s'en tiendront là pour la soirée, mais en salle des Quatre-Colonnes, où se rencontrent les députés et les journalistes, c'est le bal des esclandres. L'opposition elle non plus ne mâche plus ses mots. Au bord des larmes, la députée socialiste Cécile Untermaier se dit « *écœurée* » par « *l'excès de rigidité* » et « *l'incompétence* » de ses collègues LRM. « *C'est catastrophique, j'ai l'impression qu'on abîme l'Assemblée nationale* », ajoute-t-elle. « *En quinze ans je n'ai jamais vu ça* » enchaîne le « constructif » Yves Jégo. « *La question c'est où est le ministre des relations avec le Parlement ? Où est François de Rugy ? Où est le président du groupe majoritaire Richard Ferrand ?* » interroge-t-il encore, au diapason de députés LR et Nouvelle gauche. « *Il n'y a pas de locomotive, l'absence de pilote l'emporte sur le fond des débats.* »

Il est bientôt deux heures du matin et un dialogue s'improvise entre Olivier Faure et Pacôme Rupin. « *A chaque fois, il y a un groupe qui teste le président de séance* », peste ce dernier. « *On n'a plus l'âge* », lui rétorque le chef de file des socialistes qui ajoute : « *Où sont les gens qui connaissent le règlement ?* » « *On ne va pas se laisser impressionner* », poursuit le député macroniste. Dans la nuit, un soutien leur est venu de l'Elysée. « *L'opposition qui teste la résistance de la majorité en multipliant les incidents de séance. Technique bien connue politique à l'ancienne* » déclarait, dans un tweet, Stéphane Séjourné, conseiller politique auprès du président de la République.

Un mois à peine après un vote de confiance où une grande partie de l'opposition s'était abstenue, voulant « *donner sa chance* » au premier ministre Edouard Philippe, et dans un contexte où de nombreux députés affichaient leur volonté d'être « constructifs » dans leur travail, jamais la fracture entre la majorité et ses oppositions n'aura été aussi grande.

[Manon Rescan](#)

12 Frais des parlementaires : les députés lèvent le flou



L'Assemblée a voté jeudi le remboursement sur justificatifs des dépenses parlementaires et la suppression des emplois familiaux.

La pilule a mis un peu de temps à passer, mais elle est passée. Après trois heures de débats sur ce seul point, les députés ont adopté jeudi après-midi la réforme de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM). La remise à plat de ce dispositif très décrié constituait l'un des derniers gros morceaux du projet de [loi ordinaire relatif à la moralisation de la vie publique](#) débattu depuis lundi à l'Assemblée nationale.

Ses élus, comme les Sénateurs dix jours plus tôt, n'ont guère barguigné sur le fait d'avoir à produire à l'avenir les pièces justificatives des dépenses que leur impose l'exercice de leur mandat. Ce réforme vise à s'assurer que l'indemnité forfaitaire - 5.373 euros nets pour les députés, 6.110 euros pour les sénateurs - versée chaque mois aux parlementaires depuis 1997, ne serve pas à autre chose que l'exercice de leur mandat, comme cela arrive parfois.

Le casier judiciaire vierge passe à la trappe

Une obligation de transparence bien comprise par l'ensemble des députés qui, en revanche, sont apparus très partagés sur les modalités de sa mise en oeuvre. Maintien d'une enveloppe forfaitaire, égalisation de l'IRFM des députés et des sénateurs, cas particuliers des parlementaires ultra-marins, contrôles aléatoires, avances sur frais... Pas moins de 42 députés ont fait assaut de propositions avant que l'hémicycle n'en vienne à l'examen des amendements.

Pour quel résultat ? Les assemblées fixeront les normes d'éligibilité des frais remboursables et contrôleront, au vu des justificatifs de frais, l'effectivité de dépenses parlementaire qui sont à leur charge. Une solution nettement différente de celle initialement prônée par le chef de l'Etat, laquelle consistait à fiscaliser l'IRFM avant que le gouvernement ne change de pied.

Ce n'est pas la seule inflexion qu'aura eu à connaître ce texte que le gouvernement a voulu emblématique. [L'obligation de produire un casier judiciaire vierge pour concourir à une élection](#), comme l'avait promis le vainqueur de la présidentielle, est, elle aussi, passée à la trappe. Une « peine complémentaire obligatoire d'inéligibilité », sur la base d'un amendement présenté par Richard Ferrand, le président du groupe La République en Marche (LREM) qui dispose de la majorité absolue à l'Assemblée, lui a été préférée. Cette sanction s'appliquera en cas de manquement à la probité.

La question des [conflits d'intérêt](#)

L'interdiction faite aux parlementaires [d'employer des membres de leur famille parmi leurs collaborateurs](#), n'aura pas fait autant d'histoires. Conséquence directe du « Penelopegate » qui a secoué la campagne présidentielle, cette mesure phare du projet de loi, adoptée jeudi par les députés, va également toucher les ministres et les élus locaux.

Le gouvernement a juste donné un peu de [mou](#) en ne s'opposant pas à ce que sa majorité fasse le distinguo entre les membres de la famille proche, bannis de ces emplois, et ceux du second cercle (liens hors famille) qui devront être déclarés. Ce dispositif avait été introduit par le Sénat. Pas

question pour autant de badiner avec ces nouvelles règles : tout contrevenant s'expose à trois ans de prison et 45.000 euros d'amende.

Un autre vote marquant concerne la prévention des conflits d'intérêt. Les députés ont approuvé une disposition du Sénat créant un « registre public » des déports. Ceux-ci s'appliquent lorsqu'un député ou un sénateur s'estime juge et partie sur une vote. Dans ce cas, l'élu se met en retrait et n'y participe pas. Le dispositif de registres a été très critiqué par les députés Les Républicains. Christian Jacob, qui préside leur groupe, y a vu une « usine à gaz », doublé d'une potentielle « obligation de se taire ».

[Joel Cossardeaux](#)

::: INTERNATIONAL

LE FIGARO – 28/07/2017

13 Le Sénat américain enterre l'abrogation de l'Obamacare



Trois sénateurs républicains, dont John McCain, ont joint leurs voix à ceux des démocrates pour voter contre un texte prévoyant une abrogation partielle de la loi sur l'assurance maladie dite «Obamacare».

C'est un nouveau revers cuisant pour le camp Trump. Une fois de plus, le président n'a pas réussi à fédérer l'ensemble des républicains sur l'une des promesses phares de sa campagne: l'abrogation de la loi sur l'assurance maladie mise en place par son prédécesseur. Dans la nuit de jeudi à vendredi, le Sénat américain a en effet rejeté l'abrogation partielle de l'Obamacare.

Les républicains sont pourtant majoritaires à la chambre haute du Congrès. Mais trois sénateurs républicains - John McCain, Susan Collins et Lisa Murkowski - ont joint leurs voix à ceux des démocrates pour voter vers 01h30 du matin contre ce texte d'«abrogation a minima», rejeté par 51 voix contre 49. Le document de huit pages constituait un compromis, les sénateurs ayant déjà rejeté cette semaine une abrogation pure et simple sans remplacement de la loi existante, que réclament les conservateurs mais auquel s'opposait l'aile modérée du Parti républicain. Dans la foulée, le Sénat s'était toutefois prononcé en faveur de la réouverture d'un débat sur la réforme de la loi santé.

«Laissez l'Obamacare implorer puis négociez»

«J'ai toujours pensé qu'Obamacare devrait être abrogé et remplacé par une solution qui accroît la concurrence, diminue les coûts et améliore les soins fournis aux Américains. L'amendement dit «skinny real» que le Sénat a voté aujourd'hui ne permettrait pas d'atteindre ces objectifs», [s'est justifié John McCain, qui vient d'annoncer souffrir d'un cancer du cerveau.](#)

Ce projet prévoyait de supprimer plusieurs mesures mises en place par l'Obamacare, comme l'obligation faite aux particuliers de souscrire à une assurance santé sous peine d'amende, et celle faite aux entreprises de proposer une couverture à leurs salariés. Il visait aussi à éliminer une taxe sur les fabricants d'équipements médicaux. Les républicains ne comptaient pas faire de ce projet

une loi à part entière, mais entendaient plutôt l'utiliser comme base de négociations dans les allers-retours avec la Chambre des représentants.

«C'est à l'évidence une déception, a réagi le chef de la majorité républicaine à la chambre haute, Mitch McConnell. Le peuple américain regrettera que nous n'ayons pas trouvé un meilleur moyen d'avancer». «3 républicains et 48 démocrates laissent tomber le peuple américain», a pour sa part tweeté le président Donald Trump. «Comme je l'ai dit depuis le début, laissez l'Obamacare imploser puis négociez», a-t-il ajouté.

Anne-Laure Frémont

LE PARISIEN – 28/07/2017

14 Venezuela : l'opposition maintient la pression avant l'élection de dimanche



Des manifestants anti gouvernement lors d'affrontements avec la police dans les rues de Caracas au Venezuela, le 27 juillet 2017

Défiant l'interdiction du gouvernement de manifester, l'opposition a appelé à défiler jusqu'à dimanche contre le projet de Constituante porté par le président Nicolas Maduro.

A deux jours de l'élection d'une nouvelle Assemblée qui aura pour mission de réécrire la Constitution, le Venezuela est plus divisé que jamais. A l'issue d'une [grève générale de 48 heures](#) qui a paralysé en partie le pays mercredi et jeudi, l'opposition a appelé à défiler de vendredi à dimanche. Selon elle, l'élection qui doit se tenir dimanche est un moyen pour le président Nicolas Maduro de se cramponner au pouvoir, de contourner le Parlement élu, où elle est majoritaire, et d'éviter la présidentielle de fin 2018. Le gouvernement assure de son côté que la future Assemblée, dont la durée du mandat n'est pas définie, sera un «super pouvoir» qui aura la capacité de dissoudre le Parlement, qu'elle apportera la paix et permettra au pays de se redresser économiquement.

«Nous invitons le pays à se préparer à prendre les routes principales, les avenues, les rues et nous y maintenir jusqu'à stopper cette fraude constitutionnelle», a déclaré jeudi le député d'opposition Jorge Millan. «Les rues du Venezuela appartiennent au peuple, pas à la dictature», a lancé sur Twitter la coalition de l'opposition, la Table de l'unité démocratique (MUD). Le ministre de l'Intérieur, le général Nestor Reverol, a lui prévenu que les contrevenants risquaient de cinq à dix ans de prison.

Les diplomates américains appelés à quitter le Venezuela

Signe de la nervosité ambiante, les Etats-Unis ont ordonné aux familles des diplomates en poste au Venezuela de quitter le pays. Le département d'Etat redoute une «situation politique et sécuritaire imprévisible» et a fait également état de l'arrestation, de la détention de ressortissants américains.

Au deuxième jour de la grève générale contre le scrutin, de nouvelles violences ont eu lieu jeudi. A Caracas, en partie paralysée et jonchée de barricades et de décombres, des incidents ont opposé manifestants et forces de l'ordre : les gaz lacrymogènes, balles en caoutchouc et arrestations ont répondu aux cocktails Molotov et projectiles. Un homme de 49 ans et un mineur de 16 ans sont morts dans des manifestations. Ces décès portent à 112 le nombre de morts depuis le début des rassemblements contre Nicolas Maduro début avril selon un dernier bilan du parquet.

Maduro tend la main à l'opposition

Le président Maduro fait face depuis plus de quatre mois à des manifestations quasi-quotidiennes pour réclamer son départ, mais le chef de l'Etat, dont le mandat s'achève en janvier 2019, a réaffirmé sa détermination de mener à bien son projet. Il a d'ailleurs proposé jeudi un dialogue à ses adversaires. «Je propose à l'opposition politique vénézuélienne qu'elle abandonne le chemin de l'insurrection (...) et que nous instaurions dans les prochaines heures, avant l'élection et l'installation de l'Assemblée constituante, un cadre pour dialoguer», a déclaré le chef de l'Etat socialiste, tout en affirmant que son projet de modifier la Constitution irait jusqu'au bout. «L'opposition a intérêt à accepter cette proposition», a-t-il prévenu devant des milliers de sympathisants réunis dans le centre de Caracas.

Face aux appels répétés du chef de l'Etat à négocier, les antichavistes (du nom d'Hugo Chavez, président de 1999 à son décès en 2013, dont Nicolas Maduro est l'héritier) exigent avant tout des élections générales. En conférence de presse, le député d'opposition Freddy Guevara a rétorqué qu'à aucun moment le gouvernement n'avait fait de proposition sérieuse de dialogue.

Vous souhaitant une bonne journée, un agréable week-end et un excellent mois d'août !

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

